

**COMMISSION PARITAIRE REGIONALE NON CADRES
CARMi EST 15 OCTOBRE 2019**

Une fois de plus, très peu de propositions d'avancement pour les agents sous convention minière : **9 salariés promus pour toute la CARMi de l'Est !**

La **CFE-CGC** réclame la transparence des promotions du personnel non cadre. A l'instar des avancements pour les salariés sous convention minière la **CFE-CGC** demande que la commission paritaire soit informée des promotions et points de compétence attribués aux personnels sous référencement UCANSS ainsi que des différentiels de salaire attribués par l'employeur.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE

**VOTRE ASCENCEUR SOCIAL
N'EST PAS AUX NORMES !**

**Qu'est ce que ces différentiels ?**

Il s'agit d'une prime attribuée à certains salariés en compensation d'une mission effectuée au sein de l'entreprise.

La **CFE-CGC** refuse l'opacité de ces primes qui :

- Peuvent précariser certains agents en ne les nommant jamais dans leur poste, ce qui permet également de s'en défaire quand ils ne font plus l'affaire.
- D'autre part, ce différentiel peut être apparenté à une promotion dissimulée.

Rejoignez la **CFE-CGC**

MILITANTS PAS VOYOUS**NOUVEAU**

Site internet : www.cfe-cgc-fnem.fr

Facebook : www.facebook.com/syndicat.cfecgc.filieris

Instagram : [cfecgc.filieris](https://www.instagram.com/cfecgc.filieris)

Mail : cfecgc.info.carmi@stfr.fr